

*Notre école propose  
un enseignement complet et  
attractif pour pratiquer la  
musique*

### **Culture Musicale**

- Initiation musicale (6 ans -CP)
- Formations musicales enfants (à partir de 7 ans -CE1)
- Formations musicales adultes
- Chant – techniques vocales

### **Les instruments enseignés**

- Flûte traversière et à bec
- Violon – alto
- Guitare
- Saxophone
- Percussions–batterie
- Piano
- Synthétiseur
- Trompette



## **ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE**

104 rue Principale  
57540 PETITE-ROSSELLE

### **MAIRIE DE PETITE-ROSSELLE**

18 rue de l'Eglise – 57540 PETITE-ROSSELLE  
Tél : 03 87 85 27 10  
Fax : 03 87 84 12 70  
mairie@mairie-petiterosselle.fr

# **ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE DE PETITE-ROSSELLE**

## *Tarifs 2022-2023*



*Apprendre la musique à Petite-Rosselle, c'est l'assurance d'un enseignement de qualité dans un esprit convivial.*

Les cours de l'Ecole Municipale de Musique de Petite-Rosselle reprendront à la rentrée scolaire 2022/2023,

à compter du **7 septembre 2022.**

Ils sont dispensés dans les locaux de l'Ecole Municipale de Musique, situés au 104 Rue Principale.



Afin d'organiser au mieux cette rentrée musicale, nous vous demandons de bien vouloir effectuer :

- **vos inscriptions en mairie** avant le **5 septembre 2022.**

Les inscriptions seront effectives en fonction des places disponibles.

Priorité sera donnée aux réinscriptions.

## TARIFS RENTREE 2022/2023

Elèves domiciliés	à Petite-Rosselle		Hors commune	
	Enfant *	Adulte	Enfant *	Adulte
<b>Droit d'inscription annuel</b>	39 €	44 €	43 €	54 €
<b>Initiation musicale / trimestre</b>	42 €	/	47 €	/
<b>Formation musicale / trimestre</b>	42 €	44 €	47 €	52 €
<b>Instrument seul / trimestre (*a)</b>	42 €	44 €	47 €	52 €
<b>Instrument + formation musicale/trimestre</b>	61 €	65 €	67 €	72 €
<b>2 instruments + formation musicale / trimestre</b>	86 €	92 €	96 €	102 €
<b>Chant - techniques vocales + formation musicale / trimestre</b>	61 €	/	67 €	/

\***Enfant** : jusqu'à 18 ans + étudiants de - de 25 ans avec un certificat de scolarité.



majoration 5€ pour la pratique des instruments suivants :

- piano
- percussions



réductions consenties aux familles qui inscrivent plusieurs élèves :

- 2<sup>e</sup> enfant : 15 %
- 3<sup>e</sup> enfant : 25 %
- 4<sup>e</sup> enfant et + : 30 %



gratuité des cours pour les membres de la Musique Municipale sous certaines conditions (contacter la Mairie)

**Pour toute information complémentaire, veuillez prendre contact avec le Pôle Direction Générale - bureau n° 5 - Mairie de Petite-Rosselle tél : 03 87 85 27 10**

